

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 7 MAI 1981

Membres présents :

Membres de droit : M. le Recteur représenté par M. POIRSON
M. KOPF, Agent Comptable.

Collège A : Madame MORIAMEZ, MM. BOURTON, GIUSTO, LECOCQ, MALVACHE
MARCOU, OUDIN, ROUVAEN, TAISNE, THOMAS D.J., TORGUET.

Collège B : Messieurs BOURGOIS, DESRUMAUX, OLIVAUX, SOENEN.

Collège C : Monsieur OBERT

Collège A.T.O.S. : Monsieur René BURY

Collège ETUDIANTS : MM. DE PREVILLE, PIETRZACK

Personnalités extérieures : M. BODART représentant M. le
Sénateur-Maire de Valenciennes ;
M. GUILLAUME représentant M. le Président
de la C.C.I. de Valenciennes.

Ont donné pouvoir : M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME
M. BOUTRY DALLE à M. GIARD
M. DEVRAINNE à M. PIETRZACK

Invités :

Collège C : M. MOREL

A.T.O.S. : Mme FRANCE, M. DANJOU

Personnalités extérieures : M. MOTRICH représentant des cadres
M. PHILIPPE représentant la C.F.D.T.

Etudiants : Mademoiselle DUCASSY,
Messieurs LALLEMANT, MARCHANT, SEROUART.

Se sont excusés : M. DELFORGE représentant la CCI d'Avesnes
M. OBERDORFF
M. GILLARD Président du Syndicat Intercommunal
M. BROSSART représentant la C.G.T.
M. GRIMALDI Sénateur-Maire.

Autres invités : Mme LECONTE
Messieurs HORLING, PRUVOT, LEBRUN.

Le Président présente les personnes invitées à ce Conseil :

- M. LEBRUN, étudiant, élu Président de la Commission de l'étudiant, est à ce titre Vice-Président de l'Université.
- M. HORLING, Professeur à l'UER de Lettres, présentera le dossier de l'enseignement de Licence et Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées qui a fait l'objet d'un bref exposé dans le compte rendu du Conseil du 12 Février 1981.
- Mme LECONTE, Chef du Service de Médecine Préventive de l'Etablissement proposera les structures d'un Conseil de Médecine Préventive.

Le Président rappelle ensuite le bal de l'Université organisé le 16 Mai 1981 ; tous les membres du Conseil y sont cordialement invités.

Le Président informe ensuite de la nomination officielle de Monsieur TORGUET, en tant que Directeur de l'ENSI, par Madame le Ministre des Universités, à la date du 23 Février 1981.

Il propose enfin au Conseil l'approbation du compte rendu du 12 Février 1981, qui est unanimement adopté.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

- Compte financier 1980 ;
- Structures de la Médecine Préventive ;
- Souhaits du Conseil des Sports ;
- Congés de l'année 1981-1982 ;
- Information sur la nomination d'un Secrétaire Général ;
- Complément d'information sur la Licence et Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées ;
- Questions diverses
 - Informations chaîne d'inscription, autres Commissions
 - Commission de la Formation Continue ;
 - Repas du week-end ;
 - Transports ;
 - Conventions nouvelles ;
 - Equipement des sous sols.

Avant de passer la parole à Monsieur PRUVOT rapporteur de la Commission des Finances, le Président remercie les collectivités locales, la Municipalité de Valenciennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Etablissement Public Régional, les entreprises, qui ont participé, sous forme de subventions ou de versement de la Taxe d'Apprentissage au financement de l'Etablissement.

COMPTE FINANCIER 1980

Monsieur PRUVOT analyse le compte financier (voir compte rendu financier) déjà présenté, discuté et approuvé par la Commission des Finances du 24 Avril 1981.

Le Président remercie Monsieur PRUVOT et ouvre le Débat.

Monsieur MOTRICH souhaite connaître les raisons de la séparation du compte CEPPEs des autres comptes de l'Université. Monsieur KOPF précise que cette règle n'est pas particulière à l'Université mais émane du Ministère des Finances - Instruction de 1966 -. Ce sont des raisons apparemment d'ordre statistique qui ont conduit à comptabiliser séparément la formation Permanente.

Le Compte financier 1980 est approuvé à l'unanimité.

2 - QUESTIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Président rappelle que les textes légaux prévoient l'existence d'un Conseil du service de Médecine Préventive.

Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, a transmis une lettre dont deux préoccupations essentielles sont à relever, l'une d'adapter la composition du Conseil du Service de Médecine Préventive aux nouvelles réglementations de la loi d'orientation, l'autre de régularisation en s'assurant que chaque Université soit dotée de ce Conseil de Médecine Préventive.

La création d'un tel Conseil est également la préoccupation de Madame LECONTE qui estime que l'existence d'un Conseil de Médecine Préventive permettrait une meilleure motivation et prise en compte des besoins et moyens financiers du service de Médecine Préventive.

Afin de constituer un tel Conseil, Monsieur le Président propose une composition en harmonie à la fois avec la taille de notre Université et avec les textes réglementaires à savoir :

- le Directeur du service - médecin conseil de l'Académie ;
- 4 représentants du Conseil d'Université
 - dont 2 Professeurs
 - 1 Maître-Assistant ou Assistant et 1 étudiant
- 4 représentants du personnel de service
 - 2 représentants du personnel Médical
 - 2 représentants du personnel A.T.O.S.
- 2 personnalités extérieures
 - 1 représentant des oeuvres universitaires
 - 1 représentant de la Médecine Préventive

soit un Conseil de 11 membres.

La nécessité d'un Conseil du Service de Médecine Préventive est confirmée par Monsieur PRUVOT suite à une question de Madame MORIAMEZ, ce Conseil étant chargé d'assurer la gestion du Service de Médecine Préventive comme le font les Conseils de la Bibliothèque, des Sports, et d'autres services communs de l'Université.

Dans le cadre des insuffisances en moyens, Madame MORIAMEZ souhaite qu'une seconde infirmière puisse être mise à la disposition de l'Université. Monsieur le Président est entièrement d'accord avec cette proposition et a déjà agi dans ce sens.

Le choix des représentants du Conseil d'administration est fixé comme suit :

Messieurs LECOCQ et ROUVAEN. Professeurs, Monsieur DESRUMAUX, Maître-Assistant, Monsieur SEROUART, étudiant, se portent candidats et sont acceptés unanimement par le Conseil.

La composition du Conseil du Service de Médecine Préventive est ainsi définie :

- Directeur du Service de Médecine Préventive : Docteur FRIARD ;
- Représentants du Conseil d'Université :
Messieurs LECOCQ, ROUVAEN, DESRUMAUX, SEROUART ;
- Représentants du personnel de service :
Mesdames LECONTE et DOUAY
Madame FRANCE et Monsieur BURY René ;
- Personnalités extérieures :
Monsieur DOGEMONT et le Docteur CACHERA.

Monsieur KOPF rappelle qu'il convient de ne pas oublier l'Agent Comptable lors de l'établissement des convocations.

Monsieur PRUVOT souhaite, quant à lui, pouvoir être invité en tant que représentant du sport, De même que le Président en tant que Chef d'Etablissement.

3 - SOUHAITS DU CONSEIL DES SPORTS

Monsieur PRUVOT rappelle que la participation financière des étudiants aux activités physiques et sportives a été fixée par un droit d'entrée de 20 F en 1979.

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du coût des activités sportives, il propose de porter de 20 F à 26 F la participation financière de l'étudiant.

Monsieur MOTRICH regrette que les étudiants soient amenés à payer pour le sport et trouve inadmissible ce transfert de charge de l'Etat sur l'étudiant. Il précise qu'il ne votera pas cette augmentation.

Cette observation a, rappelle Monsieur PRUVOT, déjà été faite au sein du Conseil des Sports. Toutefois la cotisation de chacun est indispensable et entraîne un effet de solidarité. Ainsi 2 étudiants sur 3 pratiquent du sport dont certains sont coûteux - tennis, équitation, natation... - et ne sont permis aux plus défavorisés que par cette solidarité.

En outre, Monsieur PRUVOT tient à apporter une précision sur la participation financière de 26 F. Les activités socio-culturelles sont importantes à l'Université de Valenciennes - ciné club, mécanique auto, photo, bridge... - et sont accessibles gratuitement à tous. Pour assurer le fonctionnement de l'Association Socio-Culturelle de l'Université de Valenciennes, il est proposé de reverser sous forme de subvention, l'équivalent de 1 F, par participation sportive payée au SUAPS.

Le Président soumet au vote :

- 1 - La participation financière sportive à 26 F
Cette participation est adoptée par le Conseil.
- 2 - Le reversement sous forme de subvention à l'ASCUV de 1 F par participation acquise.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Monsieur PHILIPPE fait remarquer que des enseignements de sports avaient été supprimés. Il s'insurge contre la sélection par manque de moyens humains et financiers. Cette suppression fait l'objet d'une explication par Monsieur PRUVOT. En effet, le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs a supprimé les 2/3 des moyens du Service des Sports en heures complémentaires, 10 heures complémentaires sur 16 ont été supprimées. Réunis pour statuer sur les mesures à prendre, les enseignants ont été contraints de réduire les activités en fonction de cette baisse des crédits : un document de protestation et d'indignation a été établi et adressé par Monsieur le Président, qui s'est solidarisé de cette action, au Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

Sur la demande des membres du Conseil, la motion suivante est élaborée et acceptée à l'unanimité du Conseil.

"Le Conseil d'Université, informé de la suppression en cours d'année, de 10 Heures complémentaires d'enseignement sur 16 accordées au Service des Activités Physiques et Sportives de l'Université, proteste énergiquement contre cette suppression injustifiée et contre les conséquences ainsi entraînées sur l'activité sportive des étudiants à un moment où le nombre de ces derniers ne cesse d'augmenter et demanderait au contraire un accroissement de crédits".

Monsieur PRUVOT demande au Président et au Conseil de renouveler auprès du Ministère la demande de création d'un poste d'enseignant de sports supprimé depuis 1978 et de solliciter la création d'emplois d'agents de service d'entretien pour les locaux sportifs qui vont voir le jour.

Le Conseil s'associe à cette demande.

4 - PROPOSITION DE CONGES

Les propositions de congés sont bien harmonisées avec le calendrier des vacances restorales comme il l'avait été souhaité l'an dernier. Les différentes propositions des UER restent dans une harmonie d'ensemble, aucun problème ne semble se poser - voir tableau annexe -.

Le calendrier proposé est adopté à l'unanimité.

Monsieur BURY René souhaite que le "pont" du 13 Juillet soit officialisé car il est accepté au niveau national.

Un avis favorable est donné à cette demande.

Monsieur OBERT signale que pour la MSTCF seuls les congés de Novembre ne sont pas respectés car les étudiants ne reprennent leurs cours que peu de temps avant, aussi ne convient il pas de prendre de vacances

5 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Président informe que le poste de Secrétaire Général non pourvu depuis longtemps sera occupé par Monsieur MENIER Francis né le 20 Juillet 1926 Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire (C.A.S.U.) actuellement Secrétaire Général à Rennes depuis 1961.

6 - LICENCE ET MAITRISE DE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur HORLING qui présente le renouvellement de la Licence et de la Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées.

Monsieur HORLING signale que la Licence et la Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées sont destinées aux cadres se dirigeant vers l'exportation.

Tous les diplômés de cette formation ont trouvé un emploi et un récent sondage a confirmé que la formation correspond aux besoins.

Bien qu'un arrêté ministériel plus contraignant ait fixé les programmes, 95 % des programmes précédemment établis ont pu être sauvegardés.

LICENCE :

L'enseignement de Licence est séparé en deux blocs :

- Langues : Anglais et Allemand.
- Matières d'applications : Civilisation, gestion comptabilité initiation à l'informatique qui est un enseignement nouveau.

En option le Droit Civil et commercial a été choisi afin de parfaire la formation.

Un stage d'un minimum de 3 semaines a été instauré.

Le programme de Licence comprend un minimum de 425 heures d'enseignements. Certaines matières d'applications et optionnelles demandent une initiation plus longue, cet horaire a été porté à 23 H par semaine au lieu de 18 H soit 575 H sur l'année.

- Les moyens de transports de la SEMURVAL ont été particulièrement améliorés : 3 bus le matin et 3 le soir font le relais direct en 6 minutes entre la ville et l'Université. Le Président remercie beaucoup la Société SEMURVAL qui a permis l'amélioration des conditions de transports du personnel et des étudiants.
- Dans le cadre des activités du service audio-visuel, Monsieur LEVIN souhaite l'implantation d'un mat de réception T.V. dont la pose pourrait être assurée gratuitement par la Société PERITEL en contre partie d'une utilisation de cette antenne comme relais radio téléphone.

Monsieur KOPF précise qu'une autorisation d'utiliser le domaine public est nécessaire et qu'une demande doit être adressée au Rectorat. Ceci est confirmé par Monsieur POIRSON.

- Une convention avec le CAPEP est soumise au renouvellement. Il s'agit d'une initiation à l'informatique d'une durée de 10 H. Monsieur MARCOU signale à ce sujet qu'il ne faut pas créer un enseignement parallèle au CEPPEP. Madame MORIAMEZ précise que le CAPEP fonctionne avec un but non lucratif. Monsieur le Président rencontrera le Président du CAPEP pour préciser les programmes et afin de coordonner ainsi les activités du CAPEP et celles du CEPPEP de l'Université.
- Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Président BOURTON pour son activité au niveau des constructions et évoque le financement des sous sols qui permettront, lorsqu'ils seront aménagés de décongestionner les locaux d'enseignements.

Le financement a été établi comme suit :

270 000 F sur le compte de l'UER Sciences ;
190 000 F sur crédits d'équipement ;
150 000 F sur les services généraux ;
8 000 F sur l'ENSI (Vacations) ;
8 000 F sur le laboratoire d'automatique (vacations) ;

soit... 626 000 F.

- Monsieur BOURGOIS rappelle que l'absence de menuisier est un handicap pour l'Université car des travaux nécessaires ne peuvent être réalisés. Monsieur le Président signale que ce poste est une priorité des services techniques.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 17 H.